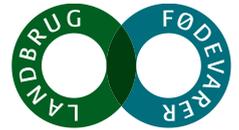


TOP 5 : Priorités politiques du DAFC pour le Parlement européen, automne 2023



Voici les priorités essentielles du Conseil danois de l'Agriculture et de l'Alimentation (DAFC) à Bruxelles pour l'automne 2023.

Le Conseil danois de l'agriculture et de l'alimentation, Bruxelles

Révision de la législation sur les NGT – besoin de variétés plus durables

La Commission a présenté au mois de juillet sa proposition de révision de la législation sur les nouvelles techniques génomiques (NGT), lesquelles peuvent jouer un rôle important dans la sélection végétale. Des variétés nouvelles et plus durables sont essentielles pour l'adaptation au climat et la réalisation de la stratégie « De la ferme à la table » de l'Union européenne.

La proposition sur les NGT porte notamment sur des techniques dites de mutagenèse, qui n'introduisent pas de gènes extérieurs à la plante, mais reposent uniquement sur la désactivation de gènes spécifiques dans le matériel génétique de la plante. La Commission propose que ces techniques soient réglementées séparément en tant que NGT1.

Le DAFC soutient la proposition de la Commission et est favorable à ce que ces techniques de sélection de précision NGT1, qui sont actuellement réglementées comme techniques d'OGM, en soient exemptées au même titre que d'autres techniques de mutagenèse ; le DAFC soutient également la proposition de la Commission de faire une distinction entre les techniques NGT1 et les techniques transgéniques – dites techniques NGT2 – dans lesquelles du matériel génétique d'une autre espèce végétale est introduit dans une espèce végétale ; la Commission propose un régime plus restrictif pour les NGT2.

Absorption du carbone et « Carbon Farming » – nécessité d'un marché et de crédit pour les réductions

En novembre 2022, la Commission a présenté sa proposition de cadre pour une norme volontaire de certification de l'absorption du carbone, y compris l'absorption du carbone provenant du « Carbon Farming ». Il est proposé de fixer les exigences en fonction de quatre critères fondamentaux : quantification, additionnalité, effet à long terme et impact de la mesure sur d'autres critères de durabilité. La proposition ne prévoit la possibilité d'une certification standard volontaire que pour les exploitations agricoles susceptibles d'assurer une absorption du carbone à long terme et pour lesquelles il n'existe pas encore d'obligation légale. Cela signifie que les mesures visant à réduire l'empreinte climatique de l'agriculture via une réduction des émissions, comme les additifs pour l'alimentation animale, ne peuvent pas être certifiées.

Le DAFC est favorable à une certification volontaire couvrant à la fois les réductions de gaz à effet de serre et l'absorption du carbone. Le DAFC souhaite un système de certification simple qui garantisse une grande crédibilité des certificats tout en maximisant la valeur pour les propriétaires terriens. C'est pourquoi le DAFC, en étroite collaboration avec l'organisation agricole et coopérative européenne Copa & Cogeca, s'efforce d'élargir la définition du « Carbon Farming » et de rendre celui-ci explicitement plus orienté vers le marché.

L'examen de la proposition de la Commission a débuté au Conseil et au Parlement au printemps 2023, et est attendu en plénière en octobre 2023.

SUR, IED et NRL – le DAFC souhaite des accords avec un réalisme vert et une ambition accrue

La proposition de Loi sur la Restauration de la Nature (NRL) prévoyait un ensemble d'exigences contraignantes pour la restauration de la nature dans différentes parties des écosystèmes (y compris l'agriculture, la sylviculture, les cours d'eau et l'environnement marin). Le DAFC souhaite un champ d'application plus réaliste de la NRL, notamment en mettant davantage l'accent sur la mise en œuvre de la législation existante. Dans le même temps, le DAFC souhaite une plus grande cohérence entre la NRL et la politique climatique de l'UE, y compris la possibilité de « Carbon Farming » dans les zones concernées. Après l'obtention des mandats du Conseil et du Parlement, les négociations en trilogue ont débuté le 19 juillet et la présidence espagnole vise à parvenir à un accord avant la fin de l'année.

La directive sur les émissions industrielles (IED) et le portail sur les émissions industrielles (IEP) exigent l'utilisation des meilleures techniques disponibles (BAT) et une déclaration des émissions des installations industrielles et des grandes exploitations agricoles dans l'UE. La Commission a proposé d'abaisser sensiblement le seuil d'inclusion des exploitations agricoles et de l'étendre aux élevages de bovins, alors qu'aujourd'hui, seuls les élevages de porcs et de volailles sont inclus dans le champ d'application de la directive. La Commission a proposé un abaissement significatif du seuil à partir duquel les exploitations sont soumises à cette obligation, ainsi qu'une extension du champ d'application de la directive aux élevages de bovins, alors qu'aujourd'hui celle-ci ne s'applique qu'aux élevages de porcs et de volailles. Les mandats du Conseil et du Parlement dans le cadre des prochaines négociations en trilogue suggèrent malheureusement que moins d'exploitations seront concernées par rapport à la proposition initiale de la Commission. Le DAFC est globalement favorable à une harmonisation accrue dans ce domaine, notamment l'addition du secteur des élevages bovins, et souhaite la garantie d'une



Rue du Luxembourg, 47-51
1050 Bruxelles

T : +32 (0)2 230 27 05



Annette Toft
Directrice

T : +32 (0)2 238 08 63
M : +32 (0)476 78 22 98
E : at@lf.dk



Tobias Gräs
Conseiller en chef

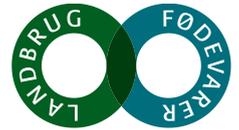
T : +32 (0)2 238 08 61
M : +32 (0)479 61 04 20
E : tog@lf.dk

The Danish Agriculture & Food Council is a trade association representing agriculture, the food and agro industries. With annual exports in excess of DKK 100 billion and with 145,000 employees, we represent one of Denmark's most important business sectors.

Through innovation and promotion of the industry's contribution to society, we work to ensure a strong position for our members in Denmark as well as in international markets.

mise en œuvre uniforme dans les États membres et une limitation des charges administratives liées à cette nouvelle législation.

Avec la proposition sur l'utilisation durable des pesticides (SUR), la Commission propose de réduire de moitié l'utilisation de pesticides d'ici à 2030. Le Danemark a atteint cette réduction de 50 % depuis 2012, et cette nouvelle exigence de réduction se limite donc à 35 %. En outre, la proposition originale prévoyait une interdiction totale de l'utilisation des pesticides dans les « zones particulièrement sensibles », disposition que la Commission a laissée ouverte à la modification dans un document officiel de novembre 2022. En décembre, le Conseil « Agriculture et pêche » a décidé de demander à la Commission le lancement d'une étude en complément de l'analyse d'impact existante. Le DAFC souhaite une plus grande protection des « pionniers » – à la lumière de la réduction déjà réalisée par le Danemark, la réduction de 15 points de pourcentage est insuffisante. En outre, le DAFC juge inacceptable l'exigence d'une interdiction de pulvérisation dans les « zones particulièrement sensibles », car cette zone couvrirait environ 90 % de la surface agricole du Danemark.



Focus sur une politique commerciale stratégique pour les exportations de l'UE

La présidence espagnole a prévu deux séances du Conseil sur des questions liées au commerce. Les discussions devraient porter sur les négociations de libre-échange en cours avec l'Indonésie ainsi que l'Australie, où un accord politique sur un accord de libre-échange devrait être conclu, mais aussi sur les négociations en principe finalisées d'un accord de libre-échange entre l'UE et les pays du Mercosur (le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay). Le DAFC soutient une politique commerciale ambitieuse qui adopte en même temps une approche stratégique des opportunités et des défis liés aux exigences de plus en plus strictes en matière de production, notamment dans le secteur agricole et alimentaire de l'UE.

Le Conseil devrait prendre des mesures concrètes durant le second semestre 2023 dans le cadre des négociations sur la proposition de directive relative au devoir de vigilance, qui imposera notamment des exigences plus strictes aux chaînes commerciales et d'approvisionnement des entreprises dans certains secteurs, y compris le secteur agricole et alimentaire. Le DAFC soutient les intentions qui sous-tendent la proposition, mais cette proposition doit être adaptée afin que la directive ne mette pas en péril les relations commerciales existantes et futures avec les pays tiers.

L'année 2023 marque également le 30^e anniversaire de la création du marché unique de l'UE, un anniversaire que la Commission a célébré en mai. Les échanges entre les pays de l'UE, pour lesquels le marché unique est la principale condition préalable, sont la pierre angulaire d'une industrie d'exportation comme le secteur agricole et alimentaire danois. Le DAFC se réjouit donc de cet anniversaire et souhaite un marché unique encore plus fort à l'avenir, ce qui exige de la Commission qu'elle s'attaque aux défis existants, comme les exigences locales et nationales en matière d'achats dans certains pays.

Mise en œuvre d'éléments écologiques dans la PAC et révision de la législation sur le bien-être animal

Le tournant 2022/23 marque la transition vers la nouvelle réforme de la PAC, qui s'appliquera jusqu'à la fin 2027. La réforme comprend un certain nombre d'éléments écologiques, notamment des programmes bio. Sur la base de l'expérience acquise lors de la première série de demandes, l'évaluation de la réforme commence lentement. Il s'est avéré, notamment au Danemark, que les régimes n'étaient pas assez attrayants pour les agriculteurs et qu'ils n'ont donc pas fait l'objet d'un nombre suffisant de demandes. Un rapport d'évaluation de la Commission devrait être publié fin 2023 sur la base des expériences de tous les pays, dans la perspective de la prochaine réforme de la PAC à partir de 2028. En ce qui concerne le budget de l'UE, la Commission a proposé dans son examen à mi-parcours de nouvelles ressources propres (provenant par exemple du système d'échange de quotas de CO₂) afin de contribuer à la solidité du budget de l'UE. Le DAFC travaille à un budget agricole globalement inchangé, mais qui reflète les exigences imposées aux agriculteurs. Dans le même temps, le DAFC se montre critique quant aux assouplissements importants apportés – en partie en réponse à l'inflation élevée – à l'utilisation des aides de l'État, qui créent un terrain propice à une distorsion déraisonnable de la concurrence.

Dans le cadre de la stratégie « De la ferme à la table », l'ensemble de la législation relative au bien-être des animaux dans l'Union européenne doit être révisée. L'objectif de cette révision est d'actualiser la législation en fonction des nouvelles connaissances en matière de bien-être animal et de la mettre à jour par rapport aux défis actuels tels que le transport des animaux, la coupe de la queue, la coupe du bec, l'écornage des veaux, etc. En outre, la révision inclura des propositions de nouvelle législation qui conduiront à l'élimination progressive de la mise en cage des animaux en réponse à l'initiative citoyenne « End the Cage Age » (Pour une nouvelle ère sans cage). Le DAFC suit ce travail de très près grâce à une excellente coopération avec les organisations européennes et à sa participation à la plate-forme de la Commission européenne pour le bien-être des animaux.

Le DAFC veille à ce que des efforts soient faits pour une mise en œuvre plus uniforme et harmonisée de la législation existante et à ce que toute nouvelle règle repose sur des bases scientifiques.

Posez vos questions au DAFC

Si vous avez des questions concernant les informations ci-dessus ou concernant tout autre dossier, un expert d'Axelborg (notre siège officiel situé à Copenhague) ou d'une de nos sociétés membres se fera un plaisir de vous aider.